



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 JANVIER 2025**

Président de la séance : Jean WILKIN  
Secrétaire de la séance : Edith MALLET

**Présents** : Jean WILKIN, Edith MALLET, Bernard DANIELLI, Lydie HERISSON, Françoise LE BOULCH - ZARSKYJ, Cédric PLANTIER, Joël SCHIRMER

**Représentés** : Véronique BOYER représentée par Cédric PLANTIER, Françoise LACOMBE représentée par Jean WILKIN, Sylvie TINEL représentée par Françoise LEBOULCH-ZARSKYJ

**Absents et excusés** : Patrick SORRENTINO

### **Délibérations du conseil :**

#### **EAU ET ASSAINISSEMENT : MISE A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil les termes du courrier en date du 12 novembre 2024 de Monsieur le Président de la Communauté des Communes Gorges-Causse-Cévennes sollicitant l'avis de la Commune quant à la poursuite de la mise à disposition du personnel communal pour la réalisation des travaux relevant de la compétence du service communautaire de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil, après avoir relevé que nos agents disposaient, tout à la fois, d'une parfaite connaissance des réseaux et captages desservant notre Commune et d'une technicité reconnue, outre leur rapidité d'intervention, considère qu'il est de l'intérêt des habitants de poursuivre cette collaboration.

#### **LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025**

A l'unanimité le Conseil a autorisé le Maire, en l'attente du vote du budget 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

#### **TRANSPORT SCOLAIRE**

La Commune participe au financement du transport scolaire journalier des enfants relevant de l'enseignement primaire.

A l'unanimité le Conseil a donc consenti au versement pour l'année scolaire écoulée ( 2023-2024) de la quote-part communale soit la somme de 3.280 euros.

## REFECTION D'UNE PARTIE DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RUE DU LAVOIR ( CROZES HAUT)

Sur proposition du Maire, le Conseil a décidé d'engager des travaux de réfection du mur de soutènement de la rue du Lavoir (CROZES HAUT), soit une longueur de 15 mètres pour une hauteur de 3 mètres.

Afin de préserver l'esthétique des lieux la maçonnerie sera réalisée en pierres de schiste.

La réalisation de cette opération est confiée à l'entreprise ROUVIERE FRANCIS pour un montant de 20.390 euros HT .

Une aide financière de l'Etat et du Département est sollicitée selon le plan de financement suivant :

- Montant des travaux : 20.390 euros HT
- Subvention de l'Etat (DETR) : 11.112,55 euros (54,50%)
- Subvention du Département : 5.199,45 euros (25,50%)
- Part communale : 4.078 euros

## SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

Le Conseil a approuvé la modification des statuts communautaires emportant transfert du siège de la Communauté des Communes Gorges-Causse-Cévennes à l'adresse suivante : Immeuble le Rochefort 4, route de Mende 48400 Florac Trois Rivières

## AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

La Commune a sollicité des enfants de Madame Yvette BALZA, décédée sur notre Commune, le remboursement des frais d'obsèques exposés.

Madame Annick RIVRY, fille de la défunte contestant devant le tribunal administratif la validité du titre de paiement émis par le Trésor public, le Conseil autorise le Maire à ester en justice dans le cadre de cette procédure.

Jean WILKIN  
Président de séance



Edith MALLET  
Secrétaire de séance